



TABLE DES MATIÈRES

- [Annonce du Ministre MacAulay : Positivisme et étonnement dans l'industrie fromagère](#)
- [AECG : l'accord est finalement signé !](#)
- [Les producteurs laitiers du Canada lancent un nouveau logo](#)
- [Le point sur la mise en oeuvre de la Stratégie nationale sur les ingrédients](#)
- [Ajustement du prix du lait au 1 novembre](#)
- [Faits saillants - AGA Novalait 2016](#)
- [Des nouvelles du secteur](#)
- [Riviera lance des produits sans OGM](#)
- [Innovation ouverte chez Agropur](#)

CALENDRIER DES ÉVÉNEMENTS LAITIERS

30e Colloque Gestion du CRAAQ - Des bonnes pratiques de gestion, des outils pour rentabiliser votre temps et bien plus!
23 novembre 2016 au *Centrexpo Cogéco*,

Annonce du Ministre MacAulay : Positivisme et étonnement dans l'industrie fromagère

Le CILQ est heureux de l'annonce du gouvernement fédéral de son intention d'investir dans l'industrie laitière pour renforcer sa compétitivité en prévision de l'entrée en vigueur de l'AECG mais il est étonné que le programme s'adresse à l'ensemble des transformateurs laitiers, peu importe leurs activités de transformation laitière, alors que c'est le secteur de la fabrication fromagère qui souffrira de l'entrée en vigueur de cet accord.

Les modalités d'application et de gestion du programme ne sont pas encore définies puisque le gouvernement fédéral a annoncé qu'il consultera les associations de transformateurs laitiers d'ici Noël pour les définir. Nous espérons que cet exercice de consultation permettra de préciser les priorités d'action du programme pour cibler le secteur de la fabrication fromagère.

La fabrication fromagère est un secteur d'activité névralgique de l'industrie laitière canadienne. Beaucoup d'emplois y sont associés, particulièrement en région. La mise en œuvre d'un programme de soutien pour le secteur fromager canadien et l'attribution des contingents tarifaires de fromages aux fabricants de fromages sont les premiers outils essentiels à mettre en œuvre pour assurer l'adaptation de ce secteur au nouvel environnement créé par l'AECG tout en assurant sa pérennité ainsi que sa croissance future.

AECG : l'accord est finalement signé !

Le premier Ministre Trudeau a finalement signé l'Accord Économique Commercial Global (AECG), en compagnie des leaders européens, lors du Sommet des dirigeants de l'Union Européenne et du Canada tenu à Bruxelles, le 30 octobre dernier.

Le processus n'est toutefois pas terminé. Le parlement européen doit d'abord se pencher sur l'accord et l'approuver formellement (date prévue : début 2017). Les 28 parlements des états membres de la communauté européenne devront également l'approuver à leur tour, afin d'en assurer l'implantation intégrale.

Au Canada, le processus est plus simple et expéditif. Un projet de Loi a d'ailleurs déjà été déposé, le 31 octobre, à la Chambre des

Drummondville

Pour infos

L'ACRA tient son petit-déjeuner-causerie -

Développer

l'agriculture, le point de vue des financiers

30 novembre à l'Hotel

Hilton de Québec

Pour infos

Centre patronal

(CNESST) propose 3

événements d'intérêt :

• **Lever le voile sur la confidentialité : droits et limites de l'employeur**

18 novembre à Lévis et

24 novembre à Brossard.

• **Des approches gagnantes pour susciter l'engagement du personnel**

30 novembre à Montréal

• **Bye-bye, 2016... Revue annuelle de la**

jurisprudence en

matière de santé et de sécurité du travail

8 décembre à Montréal et

9 décembre à Québec

Pour infos

Concours DUX

Démarquez-vous comme leader en alimentation.

Date limite d'inscription au concours :

25 novembre 2016

Plus d'infos en visitant

le site DUX ou au 514

990-6967, poste 240

Événement Les Affaires

en collaboration avec

Cintech

Sécurité alimentaire

Prévenez les crises,

protégez-vous des

risques de contamination

et améliorez la traçabilité de vos produits.

7 février 2017, Montréal

Plus d'infos

communes. Une fois étudié et approuvé par celle-ci, le projet de Loi sera soumis au Sénat pour étude et approbation.

Dès que le Canada et le parlement européen auront approuvé l'accord, on pourra débiter sa mise en oeuvre sur une base provisoire. Cela signifie que certaines dispositions pourront s'appliquer dès ce moment alors que d'autres parties de l'accord n'entreront en vigueur qu'à l'approbation finale des 28 parlements des pays membres. Toutes les dispositions liées à l'accès aux marchés et aux contingents tarifaires s'appliqueront dès que le parlement européen aura approuvé l'AECG.

Les producteurs laitiers du Canada lancent un nouveau logo

Lors de leur assemblée générale annuelle de juillet dernier, les Producteurs laitiers du Canada (PLC) ont annoncé une nouvelle stratégie marketing corporative. Cette stratégie repose essentiellement sur le lancement d'une nouvelle marque - emblème qui regroupera tous les programmes de reconnaissance existants et inclura un site Web.

Des sondages de consommation effectués pour les PLC ont révélé que bien que les consommateurs reconnaissent le logo de la petite vache bleue «100% lait canadien», ils l'associent à un personnage de bande dessinée et cela ne les incite pas à acheter plus de produits laitiers. Par conséquent, le dévoilement d'un nouveau logo marketing «Lait de qualité PLC» pour remplacer le logo de la vache bleue s'inscrit comme un élément clé de la nouvelle stratégie marketing corporative. Selon les PLC, le logo représente la communauté agricole, sa fierté et son engagement envers ses animaux et les produits naturels sains qu'ils fournissent. On peut utiliser ce nouveau logo depuis le 1er novembre 2016 et les critères d'utilisation du logo «Lait de qualité PLC» restent les mêmes qu'auparavant.

Pour obtenir le nouveau logo, demander une nouvelle licence d'utilisation ou se renseigner à ce sujet, on contacte les PLC à logochange@dfc-plc.ca

Le point sur la mise en oeuvre de la Stratégie nationale sur les ingrédients

L'implantation de l'Entente nationale sur la modernisation du système laitier canadien (appelée Stratégie nationale sur les ingrédients - SNI) poursuit son cours malgré le report du vote d'approbation de la CCL. Les 10 provinces ont officiellement approuvé la SNI lors de la rencontre du Comité canadien de gestion des approvisionnements du lait (CCGAL) de juillet dernier. La CCL avait alors demandé de reporter l'approbation de l'Entente au CCGAL du 27 octobre, afin de lui donner le temps d'en évaluer les impacts. Au moment d'écrire ces quelques lignes, la CCL n'a toujours pas terminé ses analyses, ni donné formellement son appui à la SNI, elle a demandé un délai

Départ de Serge Riendeau



Le président d'Agropur, **Serge Riendeau** annonçait le 17 octobre dernier son départ à la retraite pour le 8 février prochain, date de l'assemblée générale annuelle de la coopérative laitière.

Monsieur Riendeau a œuvré 25 ans au sein du conseil d'administration d'Agropur, dont près de 15 ans à titre de président. Il affirme quitter avec «le sentiment du devoir accompli et en ayant la certitude que la coopérative est en excellente position pour poursuivre son développement.»

Le Conseil souligne la contribution de Serge Riendeau à l'essor de l'industrie laitière québécoise et lui souhaite une retraite bien remplie.

Tarif 2016 de ÉÉQ – Surveillez les échéances!

Toute entreprise et organisation assujettie doit produire et soumettre à ÉÉQ une déclaration de matières mises sur le marché au Québec, afin de déterminer sa contribution.

La grille de tarif a fait l'objet de consultations

supplémentaire de quelques semaines pour lui permettre de compléter ses analyses. Elle est, entre autre, préoccupée par les modifications apportées au mécanisme d'ajustement des prix du lait, par l'efficacité du système de suivi et de vérification des transactions et son rôle dans ce nouvel environnement.

En dépit de cette situation exceptionnelle, les membres du CCGAL ont convenu le 27 octobre dernier, d'appliquer les baisses de prix de la protéine pour les classes 3b et 3d prévues dans la SNI, au 1er novembre. Ils ont toutefois convenu de reporter au 1er février la mise en oeuvre de la classe d'ingrédients (future classe 7) ainsi que la baisse du prix de la protéine, pour les classes 3a et 3c1, prévue à l'Entente. Malgré la diligence des partenaires pour faire les ajustements nécessaires pour permettre la mise en oeuvre de la SNI dans les plus brefs délais, certains éléments de la SNI exigent davantage de discussions, entre autre au niveau du futur mécanisme harmonisé de facturation et de la mise à niveau des mécanismes de suivi et de vérification des transactions.

Un groupe de travail composé de représentants des offices provinciaux de mise en marché du lait a d'ailleurs été mis sur pied pour finaliser les travaux liés à ces enjeux. La CCL a également été mandatée pour développer un mécanisme de suivi et de vérification des transactions en collaboration avec l'industrie. Quant au comité national de négociation, il a convenu de se réunir afin d'adresser les différents enjeux non résolus. L'objectif est d'avoir complété ces différents travaux pour la mi-décembre. D'ailleurs, un CCGAL spécial a été planifié pour le 16 décembre prochain et la CCL s'est engagée à déposer le résultat de ses analyses lors de cette rencontre.

Ajustement du prix du lait au 1 novembre

Tel que convenu le 29 juillet dernier par l'Organisme de supervision P5 (OS du P5), le prix de la protéine pour les classes 3b et 3d a été ajusté à la baisse au 1er novembre dernier. Le prix de la protéine en classe 3b baisse de 1.00\$/kg, passant de 13.6862 \$/kg à 12.6862 \$/kg. Quant à la classe 3d, le prix de la protéine baisse de 1,50\$/kg, passant de 10,4337 \$/kg à 8,9337 \$/kg.

Cette décision implique également que depuis le 1er novembre, les ratios de facturation qui s'appliquent à ces classes sont harmonisés entre l'Ontario et le reste du Canada. Ainsi, le ratio de facturation qui s'appliquait en Ontario pour la classe 3b passe de 75:25 à 83:17 et de 50:50 à 63:37 pour la classe 3d. Cette décision corrige une situation d'avantage compétitif pour l'Ontario qui avait été créée par sa mise en oeuvre unilatérale d'une classe 6 (classe d'ingrédients ontarienne) alors que les négociations nationales sur la stratégie des ingrédients n'étaient pas encore complétées.

Enfin, relativement à l'ajustement annuel des prix du lait du 1er février, en vertu de la SNI, les prix du lait pour les classes 1 à 4 seront dorénavant ajustés selon la formule d'ajustement automatique utilisée pour la classe 1. Cette formule s'appuie sur deux variables, soit le

annuelles auprès de l'industrie, les 25 et 26 octobre dernier. ÉEQ analyse ensuite les commentaires reçus et rédige un rapport sur les conclusions tirées de cet exercice. Le Tarif et le rapport sont alors approuvés par le CA avant d'être transmis au gouvernement du Québec.

Rappel des dates importantes

TARIF 2015

Soumission des déclarations

11 octobre 2016

1er Paiement – 80 %

13 novembre 2016

2e Paiement – 20 %

13 janvier 2017

TARIF 2016

Soumission des déclarations

11 octobre 2016

1er Paiement – 50 %

13 avril 2017

2e Paiement – 25 %

13 juillet 2017

Nous vous invitons à consulter le site de ÉEQ pour les informations relatives au tarif.

Faites connaître le leader en SST de votre entreprise!



La Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) est présentement en appel de candidatures pour la catégorie Leader en SST de son concours des

coût de production du lait à la ferme (CdP) et l'indice des prix à la consommation (IPC), selon une pondération de 50/50. Les résultats préliminaires de la formule indiquent, à date, une légère baisse du prix du lait de 0,27%. La CCL a toutefois avisé qu'elle reportera l'annonce des résultats finaux de la formule à la mi-décembre au lieu de la mi-novembre.

Faits saillants - AGA Novalait 2016

Le 2 novembre dernier, Novalait rassemblait une cinquantaine de participants à son Assemblée générale des actionnaires. En 2015-2016, Novalait a accru ses investissements en recherche. Après quelques années de transition, le développement de nouveaux partenariats a permis de financer un portefeuille diversifié de projets de recherche. Une nouvelle stratégie de communication, une large consultation des actionnaires sur les priorités de recherche et une présence accrue sur la scène nationale ont marqué l'exercice 2015-2016.

Bilan des réalisations 2015-2016 :

- Novalait et ses partenaires ont investi 1 689 380 \$ en recherche ;
- 5 ententes de recherche signées pour 3 projets et 2 chaires ;
- Nouveau partenariat avec le Consortium de recherche en innovations des bioprocédés industriels au Québec (CRIBIQ) ;
- Membre du Conseil canadien de la recherche laitière ;
- Novalait optimise tous les leviers de la recherche :
 - o Protection, gestion et valorisation de la propriété intellectuelle ;
 - o Entente de partage des redevances ;
- Participation record au Forum Technologique 2016 ;
- Plus de 400 réponses de ses actionnaires au sondage Web sur les priorités de recherche ;
- Nouveau site Web et présence sur les médias sociaux.

Pour plus de résultats et de retombées, on consulte le rapport annuel 2015-2016 sur novalait.ca

Des nouvelles du secteur

Une nouveauté dans votre entreprise? Vous avez gagné un prix? Vous lancez un nouveau produit? Faites-le nous savoir et nous l'inscrirons dans notre prochain numéro. Il est dans l'intérêt de tous d'être informé sur les changements dans l'industrie!!

Riviera lance des produits sans OGM



A la fin d'octobre dernier, Laiterie Chalifoux annonçait le fruit d'un travail de longue haleine : une nouvelle gamme

Grands Prix santé et sécurité du travail. Cette catégorie permet de reconnaître un travailleur et un représentant d'employeur qui, par leurs actions quotidiennes, leur personnalité et leur démarche professionnelle, contribuent à l'implantation d'une culture de santé et de sécurité dans leur milieu de travail. Pour plus d'information, consultez l'**Infolettre Leader en SST**



de produits laitiers sans OGM. Riviera a toujours eu pour objectif d'être à l'avant-garde des tendances et des habitudes alimentaires de ses

clients afin de leur offrir les meilleurs produits laitiers sur le marché.

Pour souligner ce lancement, elle a créé un dossier d'information complet sur sa démarche, disponible sur demande.

Avec cette nouvelle gamme de produits, Riviera se donne pour mission de mener le bal et espère ainsi lancer un mouvement volontaire de la part des entreprises. MARTIN VALIQUETTE, Directeur général de l'entreprise affirme à ce sujet : « Nous croyons que la gamme de produits Riviera sans OGM est une nouvelle percée dans le monde des produits laitiers et une alternative supplémentaire pour le consommateur ayant à cœur ce qu'il consomme et l'origine de son alimentation. Nous garantissons ainsi un produit entièrement naturel, local, de qualité et sans modifications génétiques. »

Innovation ouverte chez Agropur

Robert Coallier, chef de la direction d'Agropur, a récemment annoncé le lancement du programme Inno Challenge, consacré à la création de nouveaux produits laitiers. C'est une première au Canada de faire ainsi appel à l'innovation ouverte, c'est-à-dire à tous sans exception pour innover dans l'agroalimentaire. Il a donc lancé un appel : Les créateurs d'idées nouvelles auront jusqu'au 7 décembre prochain pour présenter une proposition pour des solutions nouvelles en matière de produits laitiers. Tous les détails à : www.agropur.com